



Modification règles rachat trimestres en 2010 ?

Par **pm92**, le **12/03/2009** à **18:33**

Bonjour.

J'ai 55 ans Je dois décider dès avril 2009 si je quitte mon entreprise dans le cadre d'un congé de reclassement.

Cela n'est envisageable pour moi qu'en rachetant 11 trimestres, qui sont actuellement rachetables je crois au titre d'années incomplètes (et qui sont de surcroît années d'études supérieures).

MAIS j'aurai besoin pour financer ce rachat de mon indemnité de départ, qui ne doit m'être versée qu'en janvier 2010, à la fin du congé de reclassement.

D'où ma question : quel est le risque que les conditions du rachat se détériorent à l'occasion de la prochaine loi de financement de la SS ? Voire que la possibilité disparaisse ? Est-ce que je prends un gros risque en acceptant mon congé de reclassement ?

Merci de tout avis ou toute information.